

Bilan annuel de la C.C.O.P.S. 2016

Dr Michel Dru
CME 11 avril 2017

Bilan de la C.C.O.P.S.

- Elle est réglementaire
- Elle est définie par :
 - *L'arrêté modifié du 30 avril 2003*
 - *Par le règlement intérieur de l'AP-HP*
- Elle est composée de 28 membres
- Elle se réunit 3 à 4 fois par an

Missions réglementaires:

- Définition des schémas d'organisation et de fonctionnement de la PDS par secteur d'activité et par GH,
- Définition d'un cadre à l'usage des COPS locales,
- Fonction de recours en cas de litige ou de contestations sur les organisations retenues localement,
- Réalisation d'un bilan de l'organisation et du fonctionnement de la PDS,
- Avis sur les conventions de coopérations passées avec d'autres établissements afin d'assurer la permanence des soins.

Les projets 2016 de la CCOPS :

- Suivre les dépenses de la permanence des soins et des plages additionnelles
- Suivre l'état d'avancement du projet d'informatisation de la gestion temps du personnel médical
- Suivre la mise en application de la circulaire sur le temps continu des urgentistes
- Suivre la mise en place des tableaux de service informatisés Medtime (en demi-journées et en décompte horaire)
- Suivre la procédure des C.E.T.

Les nouveautés avec le décret de 2012 ont été rappelées

- La possibilité de deux compte-épargnes temps
- L'ouverture du C.E.T. par le chef d'établissement
- Le délai de validité de 10 ans a été supprimé
- A également été supprimé, le délai de prévenance
- Le seuil de déclenchement et l'exercice du droit d'option
- L'obligation pour le chef d'établissement d'informer le praticien sur les droits épargnés et consommés au terme de l'année écoulée
- Une limitation du nombre de jours maintenus sur le C.E.T. avec un seuil de progression annuelle et un plafond global unique
- Le rôle du chef de pôle : intégration dans les contrats de pôle de l'organisation du temps de présence et d'absence des praticiens

Ainsi que les règles majeures actées par la C.C.O.P.S

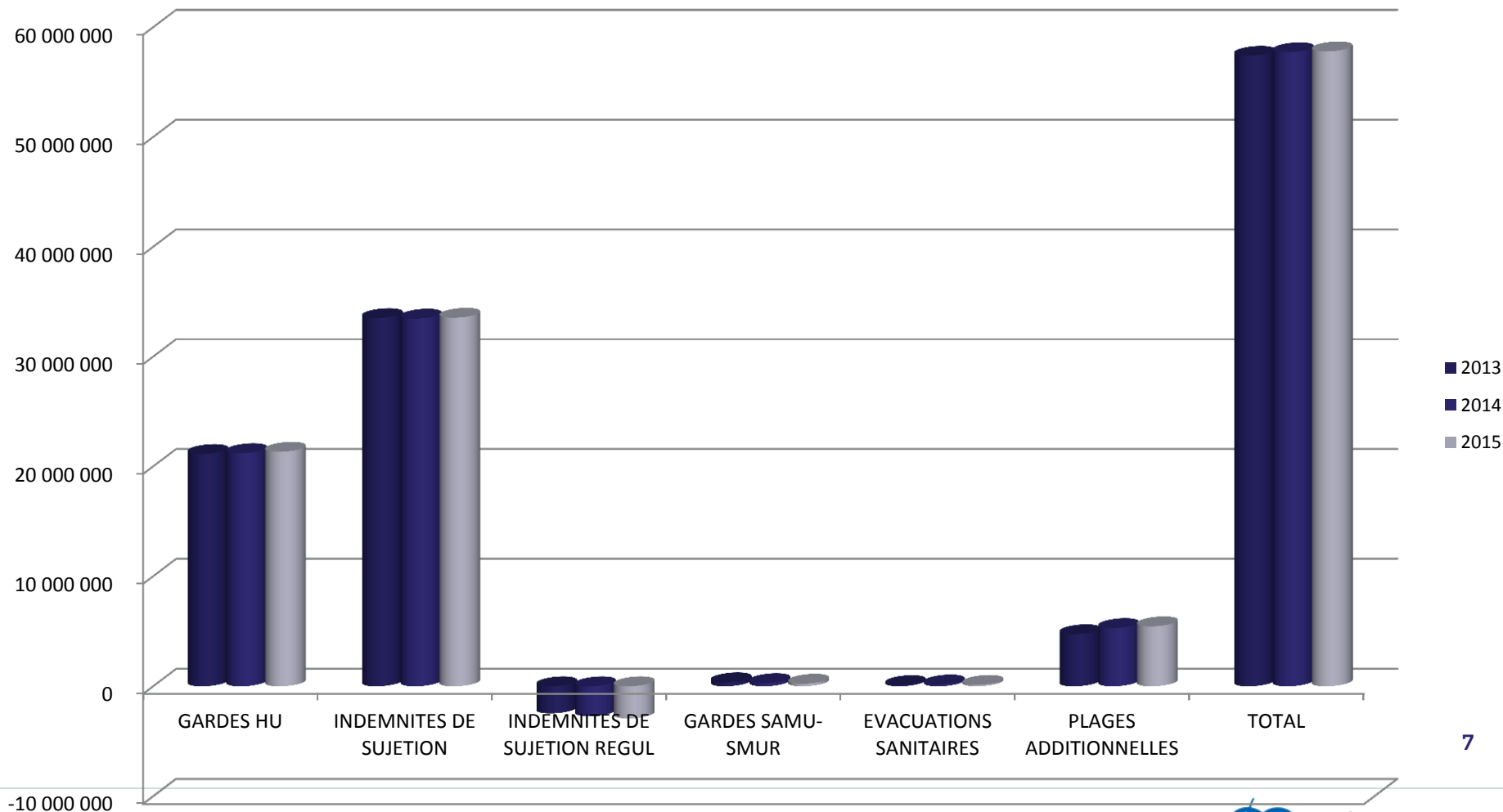
- Aucune épargne de temps sur un CET en l'absence des tableaux de service signés par le chef de service ou le chef de pôle
- Aucune épargne de temps sur un CET au titre du temps de travail additionnel en l'absence d'un contrat individuel de TTA signé

Bilan des dépenses de 2013 à 2015

type de garde	2013	2014	% Evol 2013-2014	2015	% Evol 2014-2015
1/2 GARDES - 1/2 ASTREINTES	1 306 879	1 342 936	2,7%	1 351 061	0,6%
ASTREINTES TRANSFORMEES EN GARDE	5 865 375	6 434 116	8,8%	7 196 935	10,6%
ASTREINTES OPERATIONNELLES	962 881	1 034 540	6,9%	1 085 351	4,7%
ASTREINTES DE SECURITE	866 772	884 315	2,0%	1 025 441	13,8%
ASTREINTES FORFAITEES	501 159	526 123	4,7%	579 242	9,2%
APPELS REMUNERES	755 835	869 579	13,1%	917 528	5,2%
GARDES HU	21 135 810	21 213 974	0,4%	21 338 713	0,6%
INDEMNITES DE SUJETION	33 510 367	33 466 768	-0,1%	33 547 232	0,2%
INDEMNITES DE SUJETION REGUL	-2 457 135	-2 712 044	9,4%	-2 908 013	6,7%
GARDES SAMU-SMUR	367 349	293 575	-25,1%	239 982	-22,3%
EVACUATIONS SANITAIRES	111 425	169 500	34,3%	131 700	-28,7%
PLAGES ADDITIONNELLES	4 738 460	5 293 781	10,5%	5 456 649	3,0%
GARDES ET ASTREINTES D'INTERNES	12 967 789	13 425 906	3,4%	13 968 903	3,9%
CONTINUITE DE SERVICE INTERNES	2 187 590	2 175 495	-0,6%	2 202 220	1,2%
GARDES D'ETUDIANTS	1 230 880	1 281 709	4,0%	1 446 622	11,4%

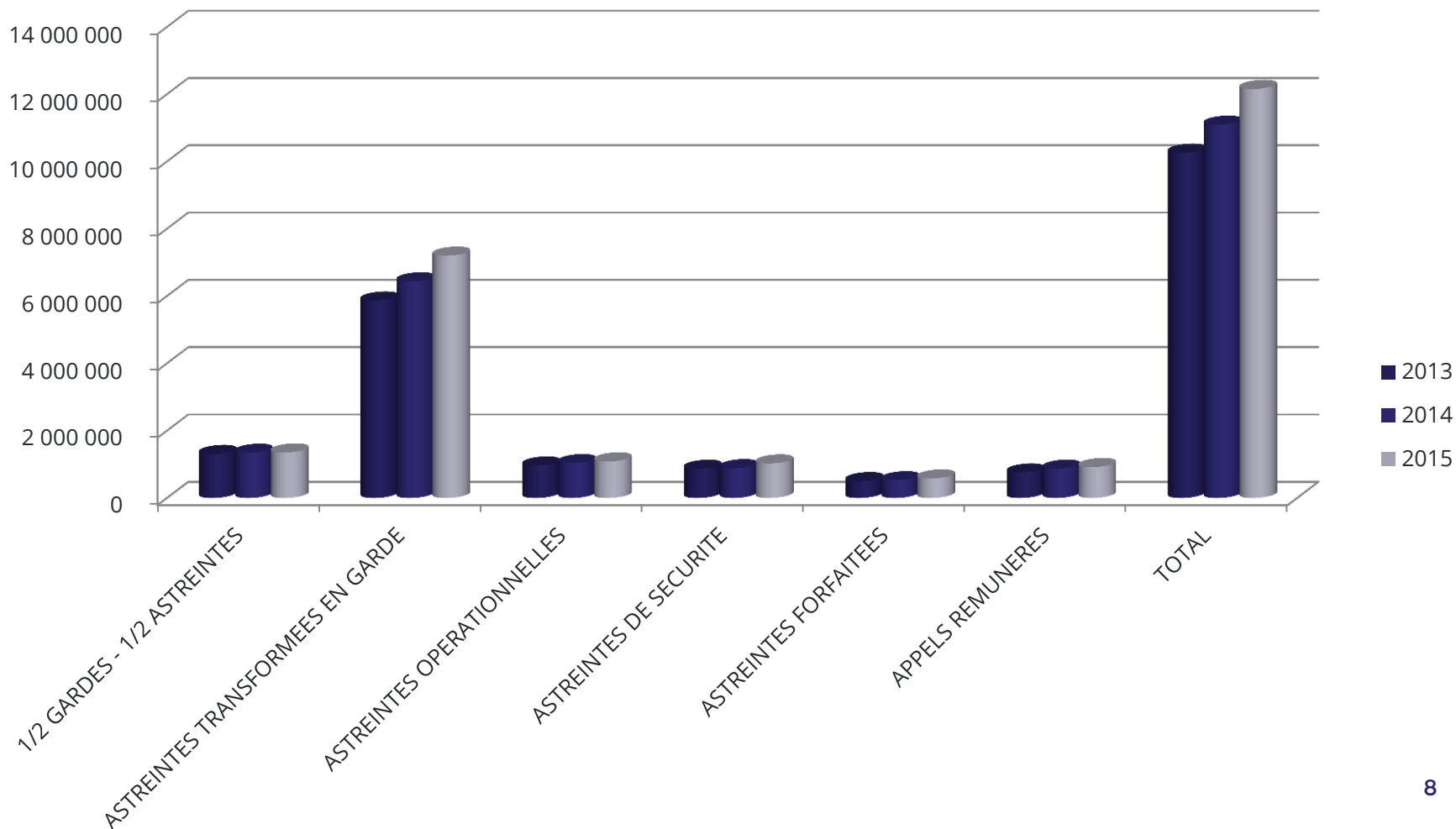
Les graphiques PdS seniors

DEPENSES RELATIVES A LA PERMANENCE DES SOINS - SENIORS - Années 2013-2014-2015



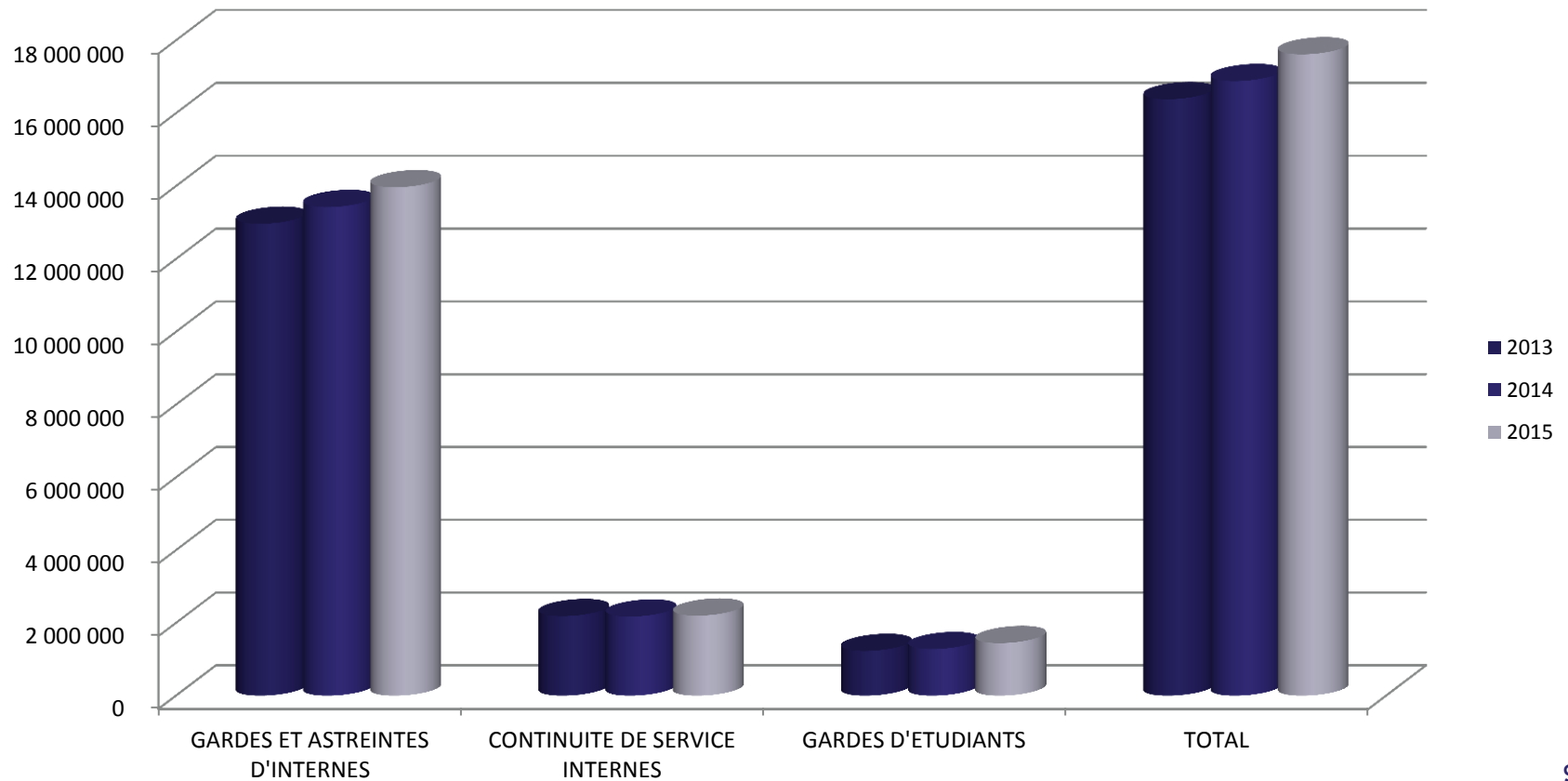
Les graphiques Astreintes

DEPENSES RELATIVES aux ASTREINTES Années 2013-2014-2015



Les graphiques PdS juniors

DEPENSES RELATIVES A LA PERMANENCE DES SOINS - INTERNES - ETUDIANTS- Années 2013-2014-2015



■ Au cours de l'année 2016

- ▶ Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation
- ▶ Transmission analyse des offres par DOMU-CCSDG à ACHAT fin septembre
- ▶ Listes de questions posées par DOMU/CCSDG pour préciser les offres envoyées à ACHAT
- ▶ ACHAT envoie les questions aux prestataires mi-octobre
- ▶ Retour des réponses des candidats aux questions posées fin octobre
- ▶ Analyse des réponses par DOMU-CCSDG à ACHAT début novembre
- ▶ Les tours de négociation fin novembre
- ▶ Publication fin novembre 2016
- ▶ Retour des offres mi-décembre 2016
- ▶ Analyse et synthèse mi-janvier – persistent des non-conformités
- ▶ Nouveau tour de négociation en mars 2017